

Neuvaine de l'Immaculée Conception du 30 novembre au 8 décembre

Du samedi 30 novembre au lundi 9 décembre se déroulera la grande neuvaine de prière de l'Immaculée Conception. Chaque jour (sauf le dimanche), le chapelet sera prié à 15h à l'église saint Étienne à UZÈS. (Le 8 décembre étant le 2^{ème} dimanche de l'Avent, la solennité de l'Immaculée Conception est reportée au lundi 9 décembre.)

Mardi 3 décembre : messe Rorate cæli à SAINT MAXIMIN

Pour se préparer à Noël et vivre l'Avent « autrement », une Messe Rorate cæli sera célébrée :

mardi 3 décembre à 6h à l'église de SAINT MAXIMIN

Les messes Rorate, ou messes de l'Attente, sont célébrées avant la fin de la nuit durant le temps de l'Avent. Avec pour seules lumières celles des bougies, cette liturgie fait de chaque fidèle un guetteur d'aurore qui attend dans l'espérance l'événement de Noël, l'avènement du Christ. (Mc 13, 33 et ss) D'origine allemande, cette tradition remonte au Moyen-Âge où elle était présente dans toute l'Europe. Le terme Rorate vient du chant grégorien Rorate cæli, chant d'entrée de la messe du 4^{ème} dimanche de l'Avent. Il s'agit d'une citation du livre d'Isaïe (Is 45, 8) : « *Rorate cæli desuper, et nubes pluant iustum ; aperiatur terra, et germinet Salvatorem.* » « Cieux, faites venir le Juste comme une rosée ; Qu'il descende des nuées comme une pluie bienfaisante : Que la terre s'entrouvre et donne naissance au Sauveur. » Une belle façon d'ouvrir notre cœur à la venue du Dieu fait homme, et de se préparer à la naissance de l'Emmanuel ... au prix d'un petit effort : celui de se lever tôt !

➤ A l'issue de la messe, le petit déjeuner sera offert par les paroissiens

1^{er} « samedi missionnaire » : osons la rencontre « autrement » !

Samedi 7 décembre de 14h à 17h : venez vivre le 1^{er} « samedi missionnaire » à l'Institut Jean-Paul II, Avenue de la Gare à UZÈS (derrière le garage Peugeot)

Le principe de ces samedis sont simples : au lieu de vivre les différentes propositions paroissiales en « silo » comprenez chacun de son côté, avec un jour, une heure et un lieu différent – sans lien avec les uns et les autres - (chorale, catéchisme, éveil à la foi, équipes du Rosaire, formation FIDEO, préparations aux sacrements ...) **Nous vivrons chacune de nos rencontres habituelles, en même temps, au même moment et dans le même lieu ! Toutefois, nous les commencerons et les terminerons ensemble, avec un temps de prière suivi d'un temps convivial. L'objectif est de permettre à chacun de découvrir non seulement la variété des propositions des uns et des autres mais aussi d'apprendre à nous connaître pour créer une vraie dynamique de vie fraternelle.**

➤ Pour ceux qui le souhaitent, la messe anticipée du dimanche sera célébrée sur place, dans la chapelle à 17h30 (et exceptionnellement pas à ST QUENTIN)

Catéchisme ; aumônerie et éveil à la foi : journée chargée le samedi 7 décembre !

Samedi 7 novembre les enfants du catéchisme iront, durant la matinée, visiter nos sœurs du Carmel et découvrir leur vocation. Après quoi ils se retrouveront pour le pique-nique et vivront leur rencontre de catéchisme lors de l'après-midi du 1^{er} « samedi missionnaire ».

➤ Merci aux catéchistes (et aux parents !) d'avoir modifié le programme initial pour rejoindre la proposition des « samedis missionnaires » et d'avoir pris l'initiative de proposer la messe des familles à 17h30 dans la chapelle de l'Institut Jean-Paul II (ouverte à tous !)

Obsèques

Françoise COUDERC (68 ans), mercredi 13 novembre à UZÈS

Bernadette (Lorène) DEBAUDRINGHIEN, née CAZIER (76 ans), jeudi 14 novembre à UZÈS

Maria-Saleta NESTOR, née CORDEIRO (81 ans), samedi 16 novembre à UZÈS

Sœur Marie-Sylvaine de Jésus-Eucharistie (84 ans), mardi 19 novembre au Carmel d'UZÈS

M. l'Abbé Henri BÉCHARD (81 ans), mercredi 20 novembre à NÎMES

Samedi 30 novembre : 17h30 – Messe anticipée du dimanche à BLAUZAC

Dimanche 1^{er} décembre : 9h – Messe à l'église Saint Étienne

10h30 – Messe à la cathédrale St Théodorit à UZÈS



Feuille Paroissiale n°13

Solennité de Notre Seigneur Jésus Christ,
Roi de l'Univers
24 novembre 2024



Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26
www.cathedrale-uzes.fr

Synode : ce que contient le document final

Après un mois d'échanges, la seconde assemblée du Synode sur la synodalité a conclu ses travaux, samedi 26 octobre 2024, à Rome. Aussitôt approuvé – dans un geste rare – par le pape François, son rapport final préconise un changement de style et des réformes jugées importantes.

Samedi 26 octobre, en conclusion des travaux du Synode sur la synodalité, le pape a annoncé que son document final serait publié tel quel, et qu'il ne l'accompagnera pas d'une **exhortation apostolique**.

Le texte a de fait une valeur magistérielle et peut « servir de guide », a dit François.

Fruit de trois ans de consultations et de débats, cette synthèse de 51 pages et 155 articles propose une réforme de la gouvernance de l'Église, voulue plus participative.

La Croix a identifié 10 propositions concrètes formulées par l'Assemblée.

Sans être exhaustives, elles donnent une idée précise des réflexions les plus abouties de ce Synode.

- **Renforcer l'accès des femmes à des postes à responsabilités**

Particulièrement scrutée, la question de l'ouverture du diaconat aux femmes a fait l'objet d'un revirement. Le sujet, qui avait été confié à un groupe de travail dédié, n'était pas présent dans le brouillon présenté lundi 21 octobre salle Paul-VI. La mention du diaconat féminin est cependant réapparue dans le texte final : « *Il n'y a pas de raison ou d'obstacle qui devrait empêcher les femmes d'exercer des rôles de guide dans l'Église : ce qui vient de l'Esprit Saint ne peut pas être arrêté* », dit le document, qui insiste bien plus que les précédentes versions sur les « obstacles » auxquels les femmes sont confrontées dans l'Église. Le paragraphe consacré au diaconat et à ces inégalités – l'article 60 – est celui qui a reçu le plus d'oppositions lors du vote final de l'Assemblée (97 contre, sur 356 participants) samedi 26 octobre. Tous les articles du texte ont été adoptés aux deux tiers de l'Assemblée. Cette dernière demande plus largement « *que soient pleinement mises en œuvre toutes les possibilités déjà prévues par le droit canonique en ce qui concerne le rôle des femmes, en particulier dans les lieux où elles sont encore peu explorées* ».

- **Instaurer des règles de transparence en matière financière et de prévention des « abus »**

Alors que la crédibilité de l'Église a été entachée ces dernières années par les scandales, le document final propose d'instaurer des règles visant à « *encourager une culture de la transparence* » dans l'Église. Sans compromettre « *le respect de la vie privée ou la confidentialité des personnes* », celle-ci doit traduire le souci d'une gestion plus « *claire, loyale, cohérente et intègre* », affirme le texte qui appelle à la mise en œuvre de plusieurs mesures concrètes, comme la production d'audits financiers annuels. Des rapports, également annuels, devraient détailler les mesures prises pour protéger « *les mineurs et les personnes vulnérables* ». Le document propose encore de généraliser « *une formation spécifique* » pour ceux qui travaillent en contact avec ces derniers. « *Les ministères et les missions* » des responsables catholiques devraient faire l'objet d'évaluations périodiques. « *La nouveauté, c'est qu'il ne s'agit plus de rendre compte uniquement à son supérieur, mais à l'ensemble de la communauté* », appuie un théologien au Synode.

- **Explorer un nouveau « ministère de l'écoute et de l'accompagnement » pour les laïcs**

Les contours de ce possible « *ministère laïc* » ne sont pas encore définis. Certains membres de l'assemblée ont proposé de l'orienter sur l'accueil « *de ceux qui sont aux marges de la communauté ecclésiale, de ceux qui reviennent après s'être éloignés, de ceux qui sont à la recherche de la Vérité et qui souhaitent être aidés à rencontrer le Seigneur* ». Lors de cette session, « *deux lignes se sont dessinées entre les partisans d'une telle revalorisation de la dimension d'écoute, et ceux qui jugent que cela doit rester du ressort de tous les baptisés* » et ne nécessite pas un ministère spécifique, résume un père synodal. Revenue plusieurs fois ce mois-ci sur la table, la proposition d'établir un « ministère de la prédication » – qui aurait notamment permis à des laïcs hommes ou femmes de prononcer des homélies – n'a pas été reprise dans le texte final.

- **Rendre obligatoire les conseils pastoraux et diocésains**

Le document demande de « *rendre obligatoire* » la mise en place, dans un rôle effectif, de conseils paroissiaux, diocésains ou encore de leurs équivalents pour les affaires économiques. « *Cela a été*

demandé à toutes les étapes du processus synodal », rappellent les rédacteurs, qui souhaitent que ces organes « *puissent jouer pleinement leur rôle, et pas seulement de manière purement formelle* ».

Par ailleurs, la synthèse finale souligne qu'une « *attention particulière* » doit être portée sur les modalités de désignation des membres de ces conseils. « *Lorsqu'une élection n'est pas prévue, indique le document, il convient de mettre en œuvre une consultation synodale qui exprime autant que possible la réalité de la communauté ou de l'Église locale* ». « *La majorité des membres* » des organes participatifs de l'Église locale ne devraient pas être nommés « *par l'autorité (évêque ou curé), mais (...) choisie d'une autre manière permettant de représenter la réalité de la communauté ou de l'Église locale* ».

- **Encourager la tenue « régulière » de synodes diocésains**

L'assemblée invite à développer les synodes diocésains, décrits comme des instances « *de consultation régulière par l'évêque* ». Ce dernier pourrait y rendre compte de ses initiatives en matière de protection des mineurs, de finances, ou encore d'administration des biens. Le document préconise que ces consultations locales puissent se tenir « *avec régularité, et non rarement* ».

- **Rappeler que les évêques « peuvent déléguer » et clarifier le rôle de leurs auxiliaires**

Dans un sous-chapitre consacré au ministère de l'évêque, le texte rappelle la nécessité de « *clarifier le rôle des évêques auxiliaires, et d'élargir les tâches que l'évêque peut déléguer* ». Plus largement, l'Assemblée synodale recommande d'offrir aux évêques « *des parcours de formation continue* » adaptés aux contextes. Elle propose, en outre, que leur ordination épiscopale se tienne toujours dans leur diocèse de destination.

- **Constituer un Conseil des représentants des Églises orientales autour du pape**

Alors que la relation entre Rome et les représentants des Églises orientales se révèle parfois houleuse, le document propose la création d'un « *Conseil des patriarches et des archevêques majeurs et des métropolitains des Églises catholiques orientales* » autour du pape. Une manière de promouvoir « *la communion* » et « *le partage d'un patrimoine liturgique, théologique, canonique et spirituel commun* », décrit le texte, qui aborde la délicate question de « *la migration de nombreux fidèles orientaux vers les régions de rite latin* », au risque d'y « *compromettre leur identité* ». Pour répondre à cette problématique, le texte appelle notamment à « *renforcer autant que possible la collaboration entre l'Église latine et les Églises catholiques orientales* ».

- **Organiser un Synode œcuménique sur l'évangélisation**

En matière d'œcuménisme, le document imagine « *des formes de consultation et de discernement sur des questions d'intérêt commun et urgent, comme pourrait l'être la célébration d'un Synode œcuménique sur l'évangélisation* ». Une dynamique qui devrait être à l'œuvre dans les conseils paroissiaux et diocésains : « *Il peut être opportun de prévoir la participation (dans ces instances locales) de délégués d'autres Églises et Communions chrétiennes, comme cela s'est produit lors de cette Assemblée synodale* », dit le texte.

- **Créer un « observatoire ecclésial du handicap »**

À l'ouverture de cette session d'octobre, ce thème n'était pas à l'ordre du jour. Pourtant, le document envisage la création d'un « *observatoire ecclésial du handicap* », sans apporter de précision, et dit reconnaître « *les capacités apostoliques des personnes handicapées qui se sentent appelées et envoyées comme agents actifs de l'évangélisation* ». Le texte propose par là de « *valoriser la contribution qui vient de l'immense richesse d'humanité qu'elles apportent* ». « *Nous reconnaissons, a voulu insister l'assemblée, leurs expériences de souffrance, de marginalisation, de discrimination, parfois subies au sein même de la communauté chrétienne, en raison de l'expression d'une compassion qui peut être paternaliste.* »

- **Plus de femmes dans les séminaires et une « formation commune » entre prêtres et laïcs**

« *Tout au long du processus synodal, insiste la synthèse, la demande a été largement exprimée que les parcours de discernement et de formation des candidats au ministère ordonné soient configurés dans un style synodal.* » Mais comment traduire concrètement ce « style synodal » dans les séminaires ?